



SALAIRES 2019 :

REALISME ET EQUITE

25/02/2019

Par ses ultimes propositions, l'UNSA RATP permet de débloquer la situation, en maintenant la cohésion entre les catégories de personnel.

L'Entreprise, constatant l'insuffisance de ses marges de manœuvre, est allée obtenir une « rallonge budgétaire » (0.3% de plus que les 0.3% prévus à l'origine, **soit au total 0.6% : 11 millions d'euros**).

Lors de l'intersyndicale sur les salaires 2019, deux hypothèses étaient sur la table :

- **La première était d'augmenter les salaires de 0.6% au 1er janvier.** Cette hypothèse nous apparaissait clairement insuffisante.
- **La seconde consistait en diverses mesures** privilégiant les opérateurs, excluant quasiment l'encadrement, pour un montant global équivalent à 0.6% de masse salariale.

Très vite, la situation est apparue bloquée, l'Entreprise n'ayant pas l'autorisation de déroger à l'enveloppe autorisée par nos tutelles.

Pour **l'UNSA RATP**, s'il n'était pas envisageable de discriminer certains agents, il était tout autant **inévitable** de priver les collègues de 5,5 millions d'euros supplémentaires.

Pour la Direction, le choix était clair : **0.6% de masse AVEC SIGNATURE,
0.3% SANS SIGNATURE !**

*Sommes-nous si riches que nous puissions avec dédain priver les agents de 0.6%,
alors que cela n'implique aucune contrepartie ?*

Afin d'obtenir 50% de signataires, l'UNSA RATP a proposé :

- **2.8 points pour TOUS (soit jusqu'à 3,44 points selon l'échelon de l'agent), environ 20€ en moyenne par mois)**
- **La mise en place d'une « médaille du travail » pour les agents CDI (prime + jours de congés),**
- **Le maintien du dispositif IMPA pour préserver le pouvoir d'achat des agents en fin de carrière.**

En ces temps compliqués, il faut rassembler et non diviser !

Cette proposition, respectant l'enveloppe maximale obtenue pour 2019, soit +2.7% d'augmentation moyenne (*car il faut rajouter le déroulement de carrière et les échelons tous les deux ans*), a reçu l'aval de l'Entreprise et est validée par **deux signataires, le minimum requis pour que l'accord s'applique.**

♦0,6 % sur 2000 euros nets
par mois = 12 euros
♦2,8 points = 17.57 euros
♦3,44 points = 21,57 euros

L'UNSA RATP a signé !

**Notre signature rapporte 5,5 millions supplémentaires aux agents,
les médailles du travail aux agents CDI, le maintien de l'IMPA.**

**Cet accord ne satisfera pas nos besoins de pouvoir d'achat...
Mais ce qui est pris n'est plus à prendre !**